

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : LE GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »

- **OBJET** : REFUS DE LA LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION VITIVINICOLE.

---

**CONSIDERANT** que l'Union européenne, dans le courant de l'année 2008, a pris la décision de libéraliser à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la plantation des vignes sur l'ensemble du territoire de l'UE. A la suite et de manière contradictoire, la Commission européenne a proposé dans la dernière réforme de l'Organisation Commune du Marché du Vin de diminuer le potentiel de production en privilégiant le financement d'un plan d'arrachage,

**CONSIDERANT** que cette décision politique constitue de fait une déréglementation consistant à supprimer l'instrument indispensable de régulation de la production vitivinicole à l'échelle du territoire de l'Union,

**CONSIDERANT** qu'elle est par ailleurs contraire aux principes relatifs à l'application des droits de plantation, en vigueur depuis des décennies dans de nombreux Etats producteurs, à savoir :

- Une discipline de production assurant une maîtrise globale du marché du vin en Europe ;
- Une exigence de qualité, instrument de reconnaissance du travail fourni par les producteurs ;
- Une identification des exploitations séculaires et de leur savoir-faire, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et liées aux territoires et les hommes qui les composent ;

.../...

**CONSIDERANT** donc qu'il existe potentiellement un risque de porter gravement préjudice à des politiques territoriales largement soutenues sur le territoire de la Corse et bénéficiant d'une reconnaissance au-delà même de la seule île, ce d'autant qu'en termes d'aménagement du territoire, d'oenotourisme, de développement économique et de préservation des écosystèmes, la filière vitivinicole demeure l'un des atouts majeurs de l'agriculture insulaire,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit de défendre, contre ce projet de libéralisation, un patrimoine, des paysages et des femmes et des hommes dont les efforts consentis depuis de nombreuses années pour améliorer l'image et la qualité de la production ont permis de faire reconnaître la production vitivinicole corse en Europe et même bien au-delà,

**CONSIDERANT** que ces risques sont sérieux, ainsi que l'ont rappelé les professionnels, de voir apparaître une surproduction, une diminution notable de la qualité des productions, une perte de notoriété voire une délocalisation des vignobles, une dislocation des exploitations familiales dans un contexte foncier déjà sous pression, voire encore une concentration du secteur aux mains de groupes financiers et spéculatifs,

**CONSIDERANT**, de la part des instances européennes, la volonté de privilégier une conception purement industrielle ayant pour conséquence l'uniformisation de la production, des goûts et de la culture vitivinicole en totale contradiction avec les efforts menés depuis des années par les professionnels corses du secteur pour promouvoir une conception raisonnée et respectueuse des traditions et des cépages locaux,

**CONSIDERANT** par ailleurs que treize pays, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, le Luxembourg, Chypre, les Républiques Tchèque et Slovaque ainsi que la Grèce, tous des pays producteurs de vin, représentant 97% de la production de vin en Europe se sont élevés contre ces dispositions,

**CONSIDERANT** enfin qu'il convient d'amplifier, particulièrement pour notre territoire, l'opposition déjà menée par les Etats et les collectivités à ces dispositions,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- Se déclare très inquiète de la pertinence et de la cohérence des politiques menées par la Commission européenne et leurs conséquences sur la filière vitivinicole et les territoires.
- Souhaite que soit rétabli le régime des droits de plantation, outil éprouvé et efficace de gestion de la production vitivinicole en Europe.
- Soutient l'ensemble du monde vitivinicole dans ses revendications.
- Souhaite que la Commission diligente une étude indépendante sur l'impact de cette réforme.

.../...

- Souhaite que l'Etat membre puisse profiter des discussions menées actuellement dans le cadre de la future PAC 2014-2020 pour influencer sur la Commission européenne.
- Appelle le Parlement Européen à user des pouvoirs qui sont les siens, dans le cadre du trilogue institutionnel, afin que ce dispositif soit abrogé.